

DECLARATION D'INSTALLATION

D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC, est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Tout dossier **INCOMPLET** sera retourné au propriétaire (remplir TOUTES les cases)

1

Date de la demande :

2

NATURE DU PROJET (un dossier par installation)

☐ Réhabilitation de l'existant

☐ Construction neuve

☐ Modification du projet d'installation suite à une précédente conclusion négative du SPANC (projet non conforme)

3

NOM – PRENOM ET ADRESSE DU PROJET

.....
.....

N° et section PARCELLE

Code Postal : Commune :

4

A RENSEIGNER POUR FACTURATION / TRESORERIE DE SOULAC

NOM – PRENOM DU DEMANDEUR :

ADRESSE POSTALE :

Code Postal : Commune :

Tél. fixe : Tél. portable :

Date de naissance du demandeur : ____ / ____ / ____

Lieu de naissance :

N° SIRET : Code APE :

RÉALISATION DU PROJET

Nom, Adresse et Tél. du concepteur du projet :

Nom, Adresse et Tél. de l'installateur prévu :

CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITATION

- Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

☐ Oui ☐ Non

- Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

☐ Oui ☐ Non

→ Détails des éléments qui seront conservés : _____

• Habitation individuelle

Résidence : ☐ PRINCIPALE ☐ SECONDAIRE ☐ LOCATION

- Nombre de Pièces Principales* : _____ - Nombre de chambres : _____

- Nombre de bureaux : _____

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales après travaux)

* Au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les pièces principales sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain...)

Cas particulier : Si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base : nombre de pièces principales = nombre d'Equivalents-Habitants (EH),

Quel est le nombre d'EH retenu : _____

• Autres immeubles (locaux commerciaux, hôtels...) :

- Quel est le type de local qui sera desservi par l'installation ? : _____

- Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ? : _____

- Quel est le nombre d'Equivalents-Habitants retenu (si connu) : _____

ÉTUDES RÉALISÉES SUR LE TERRAIN (Obligatoire)

- Etude de définition de la filière d'assainissement non collectif

Une étude de définition de la filière a-t-elle été réalisée ? ☐ Oui ☐ Non

(joindre une copie du rapport, et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire)

- Etude de sol

Une étude de sol a-t-elle été réalisée ? ☐ Oui ☐ Non

(joindre une copie du rapport, et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire)

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

• Terrain

Superficie totale de la parcelle (m²) :

Superficie disponible pour l'assainissement (m²) :

Le terrain est-il desservi par un réseau d'eau potable ?

☐ Oui

☐ Non

Présence d'un captage d'eau (puits/forage) sur le terrain ?

☐ Oui

☐ Non

Est-il destiné à la consommation humaine ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement (m) :

Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :

☐ Faible (<5%)

☐ Moyenne (entre 5% et 10%)

☐ Forte (>10%)

Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté ☐ Oui ☐ Non

→ Si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire (normes constructeur à respecter)

Contraintes observées lors de l'étude :

• Destination des eaux pluviales

☐ Rejet en surface (fossé, caniveau, etc.)

☐ Infiltration sur la parcelle

☐ Rétention (cuve, mare, etc.)

☐ Autre, à préciser :

DÉFINITION DE LA FILIÈRE

• Le dispositif de prétraitement des eaux usées

- Les eaux ménagères et les eaux vannes (toilettes) sont-elles prétraitées séparément ?

☐ OUI

☐ NON

- Volume de la fosse toutes eaux, la fosse septique ou décantation primaire (m³) :

- Ou volume de l'installation biologique (m³) :

- Matériau utilisé (béton, polyéthylène, polyester, autre) ?

- Fosse : ventilation primaire et secondaire sont-elles prévues ? ☐ OUI ☐ NON

→ Les ventilations primaires et secondaires doivent être prévues conformément aux normes en vigueur.

- Un extracteur statique ou éolien est-il prévu ?

☐ OUI

☐ NON

- Est-il prévu un préfiltre extérieur à la fosse ?

☐ OUI

☐ NON

Si oui, volume (m³) ?

- Fosse toutes eaux : est-elle située à plus de 10m de l'habitation ?

☐ OUI

☐ NON

DÉFINITION DE LA FILIÈRE (suite)

- Est-il prévu un bac à graisses ?

☐ OUI ☐ NON

☐ 200 litres (eaux de cuisine) ☐ 500 litres (toutes eaux ménagères)

☐ Autre volume _____ litres

- Est-il prévu des toilettes sèches :

☐ OUI ☐ NON

- Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ?

☐ OUI ☐ NON

- Est-il prévu de protéger la fosse par la dalle de répartition ?

☐ OUI ☐ NON

• Le dispositif de traitement des eaux usées

☐ Tranchées d'épandage à faible profondeur

☐ Lit d'épandage

☐ Filtre à sable non drainé à flux vertical

☐ Filtre à sable drainé à flux vertical

☐ Tertre d'infiltration

☐ Filière agréée (joindre fiche technique, **Modèle à choisir impérativement**)

→ Dénomination commerciale, Modèle : _____

→ Capacité de traitement en Equivalents-Habitants : _____

→ **Numéro d'agrément** : _____

- Dispositif annexe éventuel :

Y a-t-il une pompe ou un système de relevage :

☐ OUI ☐ NON

Dimensionnement :

Si tranchées d'épandage :

Nombre de tranchées : _____ Longueur d'une tranchée (m) : _____

Si autre système : Longueur (m) : _____ Largeur (m) : _____ Surface (m²) : _____

Distance minimale : par rapport à l'habitation (m) : _____

par rapport à la limite de la parcelle (m) : _____

par rapport aux arbres (m) : _____

• Evacuation des effluents (dispositifs drainés)

Quel est le lieu prévu pour le rejet (fossé, cours d'eau, puits d'infiltration..) ? _____

Propriétaire du lieu de rejet en milieu superficiel : _____

Pour les rejets d'eaux traitées en milieu superficiel, veuillez-vous référer au formulaire de demande de rejet en milieu superficiel (fourni par le SPANC).

Si infiltration : Nombre de tranchées : _____ Longueur d'une tranchée (m) : _____

Autre système : Longueur (m) : _____ Largeur (m) : _____ Surface (m²) : _____

Rejet par puits d'infiltration :

Possédez-vous une étude hydrogéologique ?

☐ OUI

☐ NON

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET – PIÈCES A FOURNIR

→ Pour les pièces à fournir, cocher les cases des pièces que vous avez effectivement fournies

☐ **Un plan de situation** de la parcelle

☐ **Un plan de masse du projet de l'installation** sur base cadastrale

Plan de l'habitation au 1/200 ou 1/500

Positionner et schématiser le plus clairement possible :

- ▶ l'habitation
- ▶ la sortie des eaux usées de l'habitation
- ▶ le prétraitement (fosse toutes eaux...) et la ventilation associée
- ▶ le traitement (épandage, filtre...)
- ▶ le cas échéant, le rejet des eaux traitées
- ▶ les arbres, arbustes, haies, jardin potager
- ▶ les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasse, allée...)
- ▶ les voies de passage de véhicules
- ▶ les bâtiments annexes (garage, piscine...)
- ▶ les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
- ▶ les cours d'eau, fossé, mare...
- ▶ le système d'évacuation des eaux de pluie

Plan de masse du dispositif au 1/200 ou 1/500

Joindre à votre demande le plan de coupe, constitué par un profil en long sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage.

☐ **Un plan de coupe de la filière et de l'habitation**

☐ **Le présent formulaire** dûment complété

☐ **Une étude de définition de la filière d'assainissement OBLIGATOIRE** comprenant :

☐ Une étude de sol pour caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou à l'infiltration des eaux domestiques. Elle comporte :

- ☐ Sondage à la tarière
- ☐ Tests de perméabilité
- ☐ Une étude des contraintes de la parcelle (superficie disponible, pente, etc.)
- ☐ La description et le dimensionnement de la filière (collecte, prétraitement, traitement, etc...)

☐ Copie de l'étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière

☐ Accord du propriétaire de l'exutoire, (cas d'évacuation dans le milieu superficiel)
→ Joindre autorisation de rejet

ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- A informer le SPANC de **toute modification de son projet**
- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC
- **A informer le SPANC AVANT LE DEBUT des travaux d'assainissement** selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC
- A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux
- A ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement
- A assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées)
- Tout dossier **INCOMPLET** sera retourné au propriétaire.
- A s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC, soit :
 - Pour les installations **neuves** : **190 € TTC** (comprenant **130 € TTC** pour le contrôle de la conception et **60 € TTC** pour le contrôle de bonne exécution des installations).
 - Pour les installations **à réhabiliter** : **160 € TTC** (comprenant **100 € TTC** pour le contrôle de la conception et **60 € TTC** pour le contrôle de bonne exécution des installations).

• La filière validée dans le contrôle de conception fait suite à la demande du propriétaire dans la déclaration d'installation.

Pour toute modification de filière validée initialement, le propriétaire doit en avertir le SPANC pour mise à jour de son dossier.

Si la filière mise en place est différente de celle validée initialement, l'installation sera classée NON CONFORME.

Fait à :

Le :

Signature :



Fiona ARDEGIER ☎ : 06.38.65.80.84 📧 : fiona.spanc@siaepadumedoc.com
William GUIONET ☎ : 07.79.66.43.20 📧 : spanc2@siaepadumedoc.com
Didier DEJEANS ☎ : 07.56.24.23.29 📧 : spanc3@siaepadumedoc.com

1 bis place René Cassin – 33340 GAILLAN EN MEDOC - 05.56.41.65.25

ENVOI DEMATERIALISE DES COMPTES RENDUS

Jusqu'à récemment, les envois des déclarations d'installation, des contrôles de bonne exécution de travaux et des diagnostics d'assainissement individuel pour vente, se faisaient par envoi postal. A l'heure du digital et de la dématérialisation nous vous proposons un envoi par voie électronique.

Pour se faire, merci de remplir les informations ci-dessous.

Envoi du rapport souhaité par :

☐ Voie postale à l'adresse indiquée sur le dossier

OU

☐ Voie électronique, mail :

Fait à : Le :/...../.....

Signature :

Encadrement réservé au SPANC

Nom et Adresse postale du bien concerné :

.....

.....

N° WEB SIG :

Parcelle :

Observations (jour d'envoi...) :